

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 36 [i.e. 37]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONTEUR VAUDOIS

Le grand jour arrivé. Georges, pour épargner le plus long-temps possible la vue de sa triste figure aux invités de son père, s'était sauvé dès le matin. Il erra sur les routes jusqu'à ce que la cloche de l'église annonçât midi. C'était l'heure fixée pour le repas. Georges dut forcément rentrer à la maison paternelle.

D'en bas il entendait les voix en gaieté des convives, et tout le bruit que l'on faisait en se plaçant à table.

Un fumet délicieux s'échappait des cuisines situées au rez-de-chaussée, Georges, sans le sentir, monta lentement l'escalier. Il était oppressé et le cœur défaillant. Il ouvrit enfin la porte.

— Le voici! cria-t-on de toutes parts.

Il fallut bien que Georges levât enfin les yeux. Quel rêve alors! car c'était un rêve fantastique, il ne pouvait pas se croire éveillé. De chaque côté de son père, assis au milieu de la table étaient Mme Pilon et Henriette! et en face, Albéric Dalbret, dont le teint frais, les yeux pleins de contentement n'appartenaient certes point à un revenant.

Quelques explications sur ce dénouement inattendu.

Jean Pilon était veuf et père d'un garçon quand il avait épousé Phrasie Nanteuil. Il lui fallait une brave créature qui prît soin du petit gars, et il s'attachait, par la reconnaissance, Phrasie dont la fille n'avait point de père. Il n'eut du reste qu'à se louer de sa bonne action. Phrasie ne sut comment lui témoigner son amitié et la joie qu'il lui avait rendue en donnant son nom d'honnête homme à la mignonne Henriette.

Dans la suite, le père Pilon ne cessa de traiter la filette comme si elle était sienne. Ce ne fut que beaucoup plus tard que M. Albéric Dalbret se présenta à la ferme attiré vers Henriette par un sentiment puissant et chaste. Son affection se faisait si discrète que jamais la jeune fille n'en comprit la cause réelle. Albéric, heureux en découvrant qu'elle était aimée d'un brave garçon, plus instruit et de meilleure tourture que les paysans au milieu desquels il vivait, cherchait une occasion d'éprouver jusqu'où irait l'amour de Georges pour Henriette.

Cette occasion se présenta le soir qu'il fut poursuivi par Georges. Il éprouva une vive joie de reconnaître que celui-ci était aussi brave qu'amoureux. Voilà le protecteur qu'il avait désiré pour son Henriette.

Comme Albéric était un nageur incomparable, l'idée lui vint de se laisser tomber dans l'eau et de faire croire à sa mort. Quel parti Georges prendrait-il?

M. Dalbret fit habilement surveiller Georges en plaçant dans le village quelqu'un qui lui rendit compte de ses moindres actions.

Ainsi Georges joignait à son amour, à sa bravoure un esprit délicat et loyal. Le bonheur d'Henriette lui semblait assuré.

Albéric appela bientôt maître Guillaume à Granville pour le mettre dans sa confidence. Il promit trente mille francs de dot si le père de Georges suivait de point en point la ligne de conduite qu'il allait lui tracer.

Maître Guillaume ne demanda pas mieux que de s'exécuter, une brûlure lui allant mieux en définitive qu'une *sans le sou*. Et les choses se passèrent ainsi que l'avait prévu et voulu Albéric Dalbret. Quinze jours après le beau dîner des fiançailles, maître Guillaume Moissey offrait un second dîner aux mêmes convives. Il célébrerait cette fois le mariage de son fils avec Henriette.

J. LAURENCE.

La Revue scientifique publie un intéressant article sur le Japon, auquel nous empruntons les détails suivants, relatifs au mariage et à la toilette des femmes de ce pays :

« La période d'âge dans laquelle les Japonaises se marient est de 16 à 22 ans et même parfois jusqu'à 25. La loi admet le divorce, mais les seconds mariages sont on ne peut plus rares. On éprouve généralement un grand dégoût à contracter un se-

cond mariage, quoique la loi ne le défende pas. Cette habitude, passée dans les mœurs comme règle de convenance, est généralement respectée.

La coiffure des femmes japonaises diffère suivant leur âge et leur position. Elles portent trois sortes de coiffures : l'une dans leur enfance et leur jeunesse, l'autre après leur mariage, la troisième, enfin, pendant leur veuvage, après la mort de leur mari. On distingue ainsi du premier coup d'œil la jeune fille de la femme mariée, et la femme mariée de la femme veuve.

Du reste, la coiffure n'est pas le seul signe à l'aide duquel on puisse distinguer les femmes et reconnaître la condition dans laquelle elles se trouvent ; leur mise tout entière, leur parure, leurs vêtements, changent également en même temps que leur coiffure.

Au Japon, les femmes ne portent pas de chapeau ; elles ne portent pas non plus, surtout les femmes d'un certain âge, c'est-à-dire celles qui ont dépassé trente ans, d'étoffes de couleur éclatante et susceptibles d'attacher les yeux et d'attirer l'attention. Leur coiffure se compose uniquement d'un certain nombre de longues épingle qu'elles savent fixer artistement dans leurs cheveux. »

—————

Un candidat au Grand Conseil se présente dans une réunion d'électeurs, devant lesquels il veut protester de son entier dévouement à la patrie : « Je ne demande qu'une chose, dit-il en terminant son discours, c'est de me vouer à mon pays, d'être l'ami des délaissés, le père des orphelins et le veuf des veuves. »

Depuis la publication de notre précédent numéro, nous avons reçu les valeurs suivantes pour la souscription en faveur de J.-B. Perruchon : fr. 77 80, de M. Cuénoud, directeur de la police centrale à Genève, produit d'une collecte faite parmi les employés et agents attachés au Département de police du canton de Genève. — Outre le mérite qu'on doit reconnaître à toute œuvre charitable, ce don sera sans doute apprécié à un autre point de vue que nous n'avons pas besoin de faire ressortir. — M. Rumpff, 3 fr. — J. P., 1 fr. — M. Caratsch, à Scans (Engadine), 10 fr. — M. Challand, médecin-directeur de l'Asile de Cery, 5 fr. — De la pension Colombo César, 11 fr. 50. — M. Colie Michel, 2 fr. MM. Borniana frères, à Romanel, 2 fr. — Anonyme, 1 fr.

Nous témoignons toute notre reconnaissance aux personnes sus-nommées. — Ces nouveaux dons, ajoutés à ceux des listes précédentes, élèvent ainsi le montant de la souscription à fr. 755 30.

Nous espérons, grâce à ces généreux secours, que dans quelques semaines les personnes qui ont bien voulu s'intéresser au malheureux Perruchon auront le plaisir de le voir debout, devant son échoppe, exerçant, sur une de nos places publiques, une petite industrie à laquelle il désire se vouer.